

# Prud'hommes : pas de Firefox, la CGT saisit la Cnil

L'idée de départ des organisateurs des **élections aux conseils de Prud'hommes** par [Internet](#) partait d'un bon sentiment. Le site [www.prudhommes.gouv.fr](http://www.prudhommes.gouv.fr) propose en effet de **voter pour sa liste syndicale de son choix jusqu'au 26 novembre, 18h**.

Pratique, rapide et simple sauf qu'il n'est pas possible d'accomplir cet acte civique si vous disposez seulement du **navigateur Internet** Mozilla Firefox . Dans la section des conditions techniques requises, le site officiel explique que **Firefox 3 a été rejeté comme navigateur possible**, car il « *ne garantit pas la confidentialité des informations qui doit être assurée sur un site Internet sécurisé* » .

De son côté, la Fondation Mozilla a plutôt mal pris cette éviction. Les responsables auraient dès alors passé quelques coups de fil à **Thalès**, le prestataire du projet : *» Aucun logiciel n'est parfait, il est possible que Thalès ait rencontré un problème avec Firefox 3 et n'ait pas pris le temps de nous faire remonter l'info«* . Un couac qui a le don de déplaire fortement à Tristan Nitot, le président de Mozilla Europe.

Si ce dernier s'est, en effet contenté de condamner cet « oubli », **la CGT a choisi de saisir la Cnil** (Commission nationale Informatique et Libertés) selon une information de l'agence de presse AFP. La centrale syndicale a dès lors estimé que l'éviction du navigateur Firefox 3 empêchait les internautes de voter en faveur du syndicat. Le secrétaire général de la CGT **Bernard Thibault** a argumenté du fait qu' « *il n'était souvent pas possible pour un salarié de demander un changement de navigateur en milieu professionnel* » .

Pour cette [première initiative](#) de vote électronique, personne ne sera à blâmer. Le ministère du Travail n'a, pour le moment demandé, aucune suspension de vote.